

Synthèse de la réunion CCAS du 21 décembre 2020

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2020.**

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Indemnité de confection des documents budgétaires.**

☞ Les membres du conseil d'administration décident d'attribuer au Comptable du Trésor, la somme de 45 € 73, conformément à l'arrêté du 20 août 2020. Décision prise à l'unanimité.

- **Reconduction du contrat d'assurance statutaire CNP, année 2021.**

☞ Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident d'adopter le contrat CNP pour les agents du CCAS affiliés à la CNRACL et d'autoriser le Président à signer le contrat CNP assurances.

- **Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

☞ Conformément au code des collectivités territoriales, Monsieur le Président propose l'élection des deux délégués qui représenteront la collectivité au CNAS. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, sont élus :

Collège des élus : M. Serge RENAUD

Collège des agents : Mme Pascale BALUTEAU

- **Demande de soutien financier.**

Le Président présente le dossier de demande d'aide.

☞ À la suite d'une radiation abusive auprès du CNAS, l'intéressé n'a pas obtenu la prestation solidarité : de ce fait, les membres de la commission proposent, à l'unanimité, que le CCAS prenne le relais. En conséquence, la somme de 992 € sera directement versée aux Pompes Funèbres LASCAUX.

- **Possible versement d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la FPT.**

Source : Décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale. Applicable depuis le 1^{er} octobre 2020, ce décret institue une prime spécifique ayant vocation à reconnaître l'engagement et les compétences de certains professionnels assurant une fonction essentielle dans la prise en charge de personnes âgées relevant d'établissements publics créés et gérés par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

☞ Après débat et discussion, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, souhaitent savoir si les agents de la Fondation « Partage et Vie » perçoivent ou non cette prime afin de garantir l'égalité de traitement du personnel : à cet effet, un rendez-vous avec Mme BENEYTOU, directrice de l'Ehpad, est à programmer début 2021.

- **Questions diverses : Néant.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 17 h 35.